

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2016

DELIBERATION N°16/042

Avenant n°5 à la convention Opérationnelle entre la commune d'Anneyron, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et l'EPORA Place Rambaud et annexe Pasteur

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention opérationnelle approuvée par délibération N°11/032 du Conseil d'Administration du 16 mai 2011 et signée le 16 août 2011, l'avenant n°1 approuvé par délibération N°11/032 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2011 et signé le 15 février 2012, l'avenant n°2 approuvé par délibération n° 12/112 approuvé par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2012 et signé le 24 juillet 2013, l'avenant n°3 approuvé par délibération n° 13/072 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2013 et signé le 17 décembre 2013 et l'avenant n°4 approuvé par délibération n° 15/077 du Conseil d'Administration du 29 mai 2015 et signé le 23 octobre 2015 entre la commune d'Anneyron, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et l'EPORA.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°5 à la convention opérationnelle entre la commune d'Anneyron, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et l'EPORA, relatif à la Place Rambaud et annexe Pasteur.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

16 MARS 2016

Guy LÉVI

